

# (entre-nous)

JOURNAL D'INFORMATION DE LA SRL HERSTAL

Juillet 2026



SOCIÉTÉ RÉGIONALE  
DU LOGEMENT DE HERSTAL

70



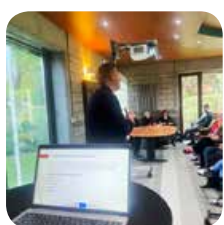
P. 6-7 DOSSIER

VIVRE ENSEMBLE

## CONFLITS DE VOISINAGE : PRIVILÉGIER LE DIALOGUE

➔ 4

**VIVRE-ENSEMBLE**  
LOGEMENTS INCLUSIFS :  
AUTONOMIE ET VIE  
EN COLLECTIVITÉ



➔ 9

**ENTRETIEN**  
NOS PEINTRES À L'ŒUVRE  
DANS LES CITÉS





**batitec**



**Votre constructeur**

**UMAN**

architect

Liège • Marche • Huy • Dalhem

Liège Rue du Fort, 7 bte3  
4460 Grâce-Hollogne

Tel. 04/378.98.00

uman.eu

**Votre publicité  
dans notre journal**

**(entre-nous)**

JOURNAL D'INFORMATION DE LA SRL HERSTAL



**Contact**

Joël Bisschop

04 256 95 74

j-bisschop@srlherstal.be



www.srlherstal.be

#### P. 4-5 ENSEMBLE

- ➔ **RENCONTRE** : 29 nouveaux logements bientôt occupés
- ➔ **TÉMOIGNAGE** : Rencontrer ses voisins avant d'emménager
- ➔ **VIVRE-ENSEMBLE**  
Logements inclusifs
- ➔ **MESSAGE DU CCLP**  
Rappelez-vous d'entretenir vos trottoirs

#### P. 6-7 DOSSIER

- ➔ **VIVRE ENSEMBLE**  
Conflits de voisinage : privilégier le dialogue

#### P. 8-9 DANS NOS MURS

- ➔ **ENVIRONNEMENT**  
Élagage et abattage
- ➔ **COMMUNICATION** :  
Raccordements Internet et téléphonie
- ➔ **ENTRETIEN** : Nos peintres à l'œuvre dans les cités
- ➔ **CHANTIER** : Plan de rénovation : au tour de Faurieux

#### P. 10-11 EN PRATIQUE

- ➔ **HYGIÈNE** : Rats - attention
- ➔ **RÉPARATION**  
Urgences le week-end
- ➔ **CONTACTS** : Des coordonnées à jour, c'est important !

#### P. 11 AGENDA

- ➔ Les **congés**
- ➔ Les **activités**

Éditeur responsable :  
Frédéric Sevrin,  
directeur-gérant de la S.R.L. Herstal

Comité de rédaction :  
Pascale Léonard  
Audrey Burette  
Guy Thomas  
Joël Bisschop

Production : CRD srl

Impression : Henroprint (tirage : 2500 ex.)

# (entre-nous)

JOURNAL D'INFORMATION DE LA SRL HERSTAL

## UN CADRE DE VIE SEREIN



Christian Laverdeur

Chers locataires de la S.R.L. Herstal,  
Chers amis, chers amis,

L'été est souvent synonyme de moments plus calmes, de temps passé chez soi et de vie de quartier plus détendue. C'est aussi une période où la vie en collectivité se ressent pleinement, avec ses aspects positifs... mais parfois aussi quelques tensions du quotidien.

Dans ce numéro, nous avons choisi de mettre l'accent sur un sujet essentiel : le service de médiation en cas de conflits de voisinage. Musique trop forte, malentendus, nuisances... Ces situations peuvent vite devenir difficiles à vivre. À la SRL Herstal, notre rôle n'est pas d'arbitrer les conflits, mais d'écouter, de comprendre et, lorsque cela est possible, de proposer un espace de dialogue. La médiation permet souvent de rétablir la communication et de trouver ensemble des solutions concrètes, dans le respect de chacun.

Ce dossier vous explique comment ce service fonctionne, et comment il peut vous aider à apaiser certaines situations du quotidien.

Dans l'Entre-Nous de cet été, nous revenons également sur plusieurs projets importants. En Faurieux, un nouveau chantier de rénovation va bientôt débuter pour améliorer le confort et la performance énergétique de 48 logements. À Marexhe et à Vottem, de nouveaux logements viennent d'être attribués, permettant à plusieurs familles d'emménager dans des conditions modernes et adaptées.

Plus que jamais, notre objectif reste le même : vous offrir des logements de qualité et favoriser un cadre de vie agréable pour tous. Cela passe aussi par le dialogue, l'écoute et la volonté de vivre ensemble dans le respect mutuel.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et un très bel été.

Christian Laverdeur  
Président de la S.R.L. Herstal

## VIVRE-ENSEMBLE

# Logements inclusifs : autonomie et vie en collectivité

La SRL Herstal met en location 15 logements inclusifs en collaboration avec l'AIGS. Parmi eux, deux unités collectives proposent une nouvelle forme d'habitat mêlant autonomie, vie en commun et solidarité.

Cet automne, la SRL Herstal met en location 15 logements inclusifs et autonomes, en collaboration avec l'AIGS. Ce projet s'adresse à un public mixte : des personnes reconnues en situation de handicap physique et des personnes de plus de 65 ans.

Parmi ces 15 logements, deux unités sont des logements collectifs, composés chacun de 6 chambres.

Il s'agit d'une nouvelle formule pour la SRL Herstal, l'objectif étant de permettre à des personnes qui le souhaitent de vivre ensemble dans un cadre solidaire, tout en gardant leur autonomie.

Concrètement, chaque habitant disposera de son espace privé, composé d'une chambre et d'une salle de bain. Les espaces de vie communs, comme la cuisine et le séjour, permettront des moments d'échange, de convivialité et de solidarité.

Les chambres ne sont pas meublées. Chacun pourra les aménager selon ses besoins et ses envies.

Les espaces communs seront eux aménagés pour offrir un espace de vie convivial et accueillant (cuisine entièrement équipée, salon, salle à manger, électro-ménagers, TV...)

Les règles de vie et les modalités de fonctionnement des logements seront définies avec les futurs locataires, en collaboration avec un coordinateur du projet. Il s'agit de construire un cadre de vie commun, équilibré et respectueux de chacun.

Ce type de logement peut parfois susciter des questions au départ. Il représente toutefois une belle opportunité de vivre autrement, en favorisant les échanges, l'entraide et l'enrichissement mutuel entre habitants.



## RENSEIGNEMENTS

auprès de Mme Gallo : [s-gallo@srherstal.be](mailto:s-gallo@srherstal.be) ou de Mme Banse : [laura.banse@srherstal.be](mailto:laura.banse@srherstal.be)

## RENCONTRE

# Signature des baux : 29 nouveaux logements bientôt occupés !

De nouveaux logements viennent d'être attribués à Marexhe et à Vottem. Des séances de signature collective ont permis aux futurs habitants de se rencontrer avant leur entrée dans les lieux.

La SRL Herstal met en location 29 nouveaux logements.

### Marexhe : 9 nouveaux logements

Les locataires ont signé leur bail lors d'une séance collective organisée le 28 mai. Ils ont reçu les clés le 11 juin et sont entrés dans les logements dans les jours qui ont suivi. Cette séance a permis de donner toutes les informations administratives liées à l'entrée dans le logement, mais aussi de favoriser les premiers contacts entre voisins. Parmi ces 9 logements, 3 ont été attribués à des personnes en transfert, bénéficiant ainsi de logements mieux adaptés à leurs besoins, 6 à des candidats extérieurs.

### Rue de la Cité à Vottem : 20 logements

À Vottem, rue de la Cité, 20 logements neufs seront bientôt occupés. Les entrées sont prévues pour mi-juillet. La signature collective des baux a eu lieu le 30 juin. Parmi ces 20 logements, 4 ont été attribués à des locataires en mutation et 16 à des candidats extérieurs.

#### TÉMOIGNAGE D'UN NOUVEAU LOCATAIRE

#### « Rencontrer ses voisins avant d'emménager »

Fin mai, la famille Bekci a participé à la signature collective des baux des logements de Marexhe, ainsi qu'à la remise des clés mi-juin.

« Nous avons pu découvrir notre appartement de 2 chambres, indique Emre Bekci. Le logement est conforme à ce que j'attendais. Nous sommes impatients de nous installer. »

Signature des baux et remise des clés collectives ont également été l'occasion de rencontrer d'autres familles. « Nous avons discuté avec plusieurs voisins. Certains ont des enfants du même âge que les nôtres. Nous sommes tous enthousiastes à l'idée d'emménager. »

Pour lui, ces rencontres organisées avant l'arrivée dans les logements sont une bonne initiative : « C'est plus agréable pour tout le monde de se rencontrer avant d'emménager. »



## MESSAGE DU CCLP

# Rappelez-vous d'entretenir vos trottoirs

L'entretien du trottoir devant votre logement est une obligation légale qui revient à l'occupant. Le non-respect de cette règle peut entraîner une amende (voir règlement de police). Cet entretien comprend le balayage régulier du trottoir et de la rigole, le désherbage, le ramassage des feuilles mortes et le nettoyage des déjections canines.



En hiver, le dégagement de la neige est également obligatoire, ainsi que le salage si nécessaire. La neige doit être placée en bordure du trottoir, sans être projetée sur la chaussée. Il est aussi interdit de verser de l'eau pour faire fondre la neige.

Par ailleurs, nous vous remercions de respecter le calendrier de ramassage des déchets ainsi que les horaires de sortie. Cela permet de préserver le bien-être de tous. En cas de jour férié, le ramassage est souvent reporté. Consultez le calendrier fourni par Intradel pour vérifier les dates.

En cas de dépôts sauvages devant votre immeuble, vous pouvez contacter le numéro gratuit : 0800 13 500.

Le CCLP Herstal vous souhaite de bonnes vacances.

## VIVRE ENSEMBLE

# CONFLITS DE VOISINAGE : PRIVILÉGIER LE DIALOGUE

**Quand la communication est rompue entre voisins, les tensions peuvent vite s'installer. Grâce à la médiation, il est possible de recréer le dialogue et de construire des solutions acceptables pour chacun. Un dispositif que la SRL Herstal encourage chaque fois que cela est possible.**

Musique trop forte, disputes, nuisances répétées, tensions... Les conflits de voisinage peuvent rapidement empoisonner le quotidien. À la SRL Herstal, ces situations sont prises au sérieux, mais il est important de rappeler le rôle de chacun.

Contrairement à une idée répandue, la SRL Herstal n'est pas un arbitre des conflits entre locataires. Le contrat de bail est clair : la société ne tranche pas les différends personnels. Son objectif est toutefois de permettre à chacun de profiter paisiblement de son logement.

Lorsque quelqu'un nous contacte, sa demande est d'abord écoutée et analysée. Car toutes les situations ne relèvent pas de nos compétences... Si une personne est victime de menaces, de violences ou si sa sécurité est en danger, nous l'orientons immédiatement vers les services de police.

D'autres situations relèvent davantage du conflit interpersonnel : une remarque mal prise, une mésentente ancienne ou un désaccord entre voisins. Dans ces cas-là, nous ne pouvons pas agir directement, car nous devons rester neutres. C'est à la Justice de paix d'intervenir.

En revanche, lorsque le conflit a un impact sur la jouissance du logement ou concerne le respect du règlement d'ordre intérieur, une intervention est possible. Les nuisances sonores répétées constituent l'exemple le plus fréquent.

### Nuisances ou bruit de la vie ?

Avant toute démarche, il est important de distinguer une véritable nuisance d'un bruit normal de la vie quotidienne.

Un bébé qui pleure, des enfants qui jouent ou des travaux ponctuels ne constituent pas forcément des nuisances. Pour qu'une intervention soit envisagée, les faits doivent généralement être répétés dans le temps et objectivés par un constat de police.

La première question posée est souvent la plus simple : avez-vous essayé d'en parler avec votre voisin ? Dans de nombreux cas, une discussion calme permet de désamorcer le problème avant qu'il ne prenne de l'ampleur.

“ Les locataires nous contactent souvent à chaud. Ils sont dans l'affect, ils ont besoin de parler. Nous devons les ramener aux faits. Une fois la pression retombée, il arrive régulièrement qu'ils veuillent en rester là. Par ailleurs, il est important pour nous de connaître leurs attentes, car elles sont parfois irréalistes, comme le départ de l'autre locataire. ”

Cynthia Agnello,  
référente sociale coach clientèle

Si les faits sont avérés – par exemple, des nuisances sonores constatées par la police, une première étape peut être le rappel du respect du règlement d'ordre intérieur aux locataires concernés.



## Trouver un terrain d'entente

Pour aller plus loin, la SRL Herstal peut proposer une médiation, en partenariat avec le service de médiation de la Ville de Herstal. Cela nécessite que tous les intervenants soient d'accord d'y prendre part. Organisées dans les bureaux de la SRL Herstal, un lieu neutre, les médiations permettent aux personnes concernées de dialoguer, d'exprimer leurs attentes et de rechercher ensemble des solutions concrètes.

L'objectif n'est pas de désigner un gagnant et un perdant. La médiation vise plutôt à rétablir le dialogue et à trouver un terrain d'entente acceptable pour chacun. Exemples ? La pose d'un tapis pour isoler les bruits de pas, le fait de diminuer le son de la télévision à partir d'une heure convenue par tous...

Enfin, lorsque la médiation échoue ou que l'une des parties refuse d'y participer, la société peut orienter les locataires vers la Justice de paix, seule compétente pour arbitrer certains conflits.

Une chose est sûre : lorsqu'il est encore possible de se parler, le dialogue reste souvent le meilleur moyen d'éviter que le conflit ne s'envenime.

## TÉMOIGNAGE D'UNE LOCATAIRE

*“La médiation nous a permis de mieux nous comprendre”*



*« J'étais en conflit avec mes voisins, essentiellement en raison de nuisances sonores. J'ai un petit garçon qui aime jouer, aussi bien dans le jardin que dans la maison. Cela dérangeait mes voisins.*

*Nous vivons dans un duplex. Il arrivait que mon fils lance ses jouets dans le jardin voisin ou fasse du bruit en jouant à l'intérieur. Les tensions ont commencé à monter et les échanges sont devenus compliqués. Mes voisins m'ont dit qu'ils souhaitaient que je déménage.*

*J'ai alors contacté la SRL Herstal. Une médiation a été organisée. Nous nous sommes rencontrés à plusieurs reprises avec les voisins. Chacun a pu expliquer son point de vue et exprimer ce qu'il ressentait.*

*Tout n'est pas devenu parfait du jour au lendemain, mais nous avons pu nous comprendre davantage. Nous avons décidé ensemble de chercher des solutions plutôt que de laisser le conflit s'aggraver.*

*Aujourd'hui, mon fils continue à jouer, mais je fais davantage attention lorsqu'il est dehors et je le surveille davantage pour éviter qu'il jette ses jeux dans le jardin d'à-côté.*

*Il y a beaucoup moins de tensions qu'avant. Nous nous sentons mieux dans notre logement et les relations de voisinage se sont apaisées. »*

## CHANTIER

# Plan de rénovation : au tour de Faurieux

Les immeubles En Faurieux seront prochainement rénovés. Toitures, façades, châssis ou encore chaudière : des travaux qui visent à améliorer le confort des logements et réduire les dépenses d'énergie.



Ces travaux commenceront le 1er septembre, dans les immeubles En Faurieux, à Herstal. Il s'agit du dernier chantier du plan de rénovation 2020-2025 de la SRLH.

Comme pour La Préalée, Milmort et Pontisse, l'objectif est d'améliorer la qualité des logements, de réduire les consommations d'énergie et de renforcer le confort des habitants. Même si le chantier peut parfois être contraignant, il vise un résultat durable et bénéfique pour tous.

Le chantier concerne 3 immeubles, soit 48 appartements. Il sera réalisé par l'entreprise Batitec.

Les travaux comprennent :

- la rénovation et l'isolation des toitures
- l'isolation des façades avec pose d'un nouveau crépi
- l'isolation des plafonds des caves
- le remplacement des châssis
- le remplacement des chaudières par des chaudières à condensation
- la pose d'une ventilation mécanique contrôlée

- la mise en conformité de l'électricité
- la démolition et le remplacement des balcons

Comme pour les autres chantiers de rénovation, les travaux seront organisés par phases et par bloc de logements. Ce processus permet de limiter les désagréments pour les habitants. Un accompagnement social sera néanmoins mis en place, de manière à accompagner les locataires pendant toute la durée du chantier. Pour tout renseignement relatif à cet accompagnement, Monsieur Romain CORTHALS est disponible (romain.corthals@srlherstal.be – 0487/61.15.86).

Une première réunion d'information a déjà eu lieu le 11 mai 2026. Des visites individuelles seront également organisées dans les logements, au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

Concrètement, Les travaux commenceront le 1er septembre 2026 et devraient se terminer fin 2027. Le budget total du chantier est de 3,38 millions d'euros, financé par les fonds propres de la SRL Herstal.



## COMMUNICATION

# Raccordements Internet et téléphonie : qui paie quoi ?

**Qui doit prendre en charge un raccordement internet ou téléphonique ?**

**Voici ce qui relève du propriétaire et ce qui reste à la charge du locataire.**

De nombreux locataires s'interrogent sur la prise en charge des raccordements internet et téléphoniques. Il faut savoir que le propriétaire, c'est-à-dire la SRL Herstal, n'a aucune obligation de raccordement.

Dans les nouvelles constructions, votre société de logements prévoit néanmoins les pré-raccordements nécessaires. Les bâtiments sont ainsi équipés pour permettre une connexion auprès des principaux opérateurs (Proximus et Voo). Au locataire, ensuite, à choisir son fournisseur et à demander l'activation de son abonnement.

Dans les logements plus anciens, la situation est différente. Lorsque le logement n'est pas déjà équipé, les travaux de raccordement et de câblage relèvent de la responsabilité du locataire. Une demande préalable d'autorisation auprès de la SRL est à faire car parfois il est important de savoir ce qu'on peut faire ou ne pas faire en cas de percement de façade.

Dans la grande majorité des cas, les logements anciens disposent toutefois déjà des raccordements, ce qui facilite l'installation pour les nouveaux habitants.

## ENVIRONNEMENT

# Élagage et abattage : préserver nos arbres, garantir la sécurité

Chaque année, la SRL Herstal entretient plusieurs centaines d'arbres afin de maintenir la qualité du cadre de vie tout en assurant la sécurité des habitants.



La présence d'arbres dans nos quartiers contribue à la qualité du cadre de vie, à la biodiversité et au confort des habitants. Pour les préserver tout en garantissant la sécurité

de chacun, la SRL Herstal mène chaque année un important programme d'entretien des arbres.

Tout au long de l'année, les locataires peuvent signaler à leur chargée de clientèle une situation qui leur semble nécessiter une intervention, comme une branche gênante, une maladie... Ces demandes sont recensées puis analysées lors d'une inspection annuelle réalisée avec un spécialiste.

Chaque année, la SRL Herstal procède à l'élagage d'environ 240 arbres, tant dans les espaces publics que dans les jardins privés, ce qui permet de contrôler l'ensemble de son patrimoine arboré tous les 3 ans.

Les interventions concernent principalement les branches dangereuses, gênantes pour l'espace public ou proches des bâtiments et des lignes électriques. Elles peuvent également inclure une réduction limitée de la couronne afin de préserver la santé de l'arbre.

Les interventions sont décidées sur des critères techniques et de sécurité, jamais pour des raisons de confort personnel (ombre, feuilles, manque de soleil...). Seuls les arbres nécessitant un entretien sont traités.

**Bon à savoir :** tout abattage doit obligatoirement faire l'objet d'une autorisation préalable du service des plantations de la Ville de Herstal.



## ENTRETIEN

# Nos peintres à l'œuvre dans les cités

Chaque été, l'équipe de peintres de la SRL Herstal sillonne les cités pour entretenir les châssis extérieurs. Point sur le programme 2026 et les prochains quartiers concernés.

Comme chaque année, l'équipe de peintres de la SRL Herstal assure l'entretien des châssis extérieurs dans plusieurs quartiers de notre commune. Composée de deux à trois ouvriers, elle intervient de mai à septembre selon un programme établi à l'avance.

Cette année, les travaux se sont focalisés sur les cités Delsupexhe/Defuisseau. Le quartier du Bon Air devait se finaliser en juin, avant le démarrage des interventions à J. Dessard début juillet, puis à Perdrix durant l'été.

Les locataires concernés sont informés avant le passage des peintres afin de préparer les lieux : dégager les appuis de fenêtres, retirer les rideaux et faciliter l'accès aux châssis. Les rendez-vous sont ensuite fixés directement avec les occupants.

Pour rappel, la SRL Herstal prend en charge l'entretien des faces extérieures des châssis. L'entretien des faces intérieures reste, quant à lui, à charge du locataire.

En 2027 et 2028, le programme prévoit la peinture des bâtiments Deprez, de La Préalle et de l'avenue Louis de Brouckère.

## HYGIÈNE

## Rats : attention dans les caves et autour des immeubles

Pour éviter la présence de rats dans les immeubles, quelques gestes simples sont essentiels...



Les caves ne sont pas des lieux de vie, mais elles font partie de votre contrat de location. Elles doivent être régulièrement entretenues.

Les rats sont un problème réel dans certains immeubles. Ils cherchent de la nourriture et des endroits où se cacher. Pour éviter de les attirer, il est important de ne pas stocker de déchets ou d'objets inutiles, tels que des cartons ou du tissu.

### Bons réflexes :

- Trier régulièrement
- Jeter les objets inutiles et les déchets
- Ne pas stocker de nourriture dans les caves
- Ne pas jeter de nourriture par les fenêtres
- Garder les abords des immeubles propres

Les espaces communs des immeubles sont contrôlés régulièrement. Si nécessaire, une société spécialisée intervient pour la dératisation, mais ces interventions ont un coût, qui est répercuté sur les charges locatives, il est donc essentiel que chacun veille au respect de ces consignes simples, mais importantes.



## RÉPARATIONS

## Urgences le week-end : ce qu'il faut savoir

La SRL Herstal assure une permanence téléphonique pour les urgences le week-end. Le but est de sécuriser la situation en attendant les réparations réalisées en semaine.

En cas d'urgence technique (ex : fuite d'eau importante, de gaz, d'électricité, chauffage et eau chaude en période hivernale...) le week-end, il faut d'abord savoir qu'une intervention en dehors des heures de bureau coûte très cher. Dans la plupart des cas, ce coût est à charge du locataire. La SRL Herstal dispose d'une permanence téléphonique le week-end. Elle ne traite que les urgences, ce n'est pas un service de garde comme on l'entend habituellement.

**Attention :** une urgence ne veut pas dire une réparation complète. Le but est uniquement de sécuriser la situation et d'éviter que le problème s'aggrave. Les réparations sont ensuite réalisées le premier jour ouvrable suivant le week-end, le plus souvent le lundi.

Dans beaucoup de cas, il est possible de sécuriser vous-mêmes la situation en attendant une intervention :

- couper l'électricité si nécessaire
- fermer le compteur d'eau en cas de fuite
- attendre l'intervention prévue en semaine

Après le week-end, les chargées de clientèle vérifient toutes les demandes reçues pendant la permanence (appels ou mails). Elles organisent ensuite les interventions nécessaires. Sachez que si vous décidez de faire appel à un service de dépannage privé qui travaille 24h/24 et 7j/7, les coûts peuvent être très chers, parfois pour un résultat de qualité moyenne. Il est donc important de bien réfléchir avant de contacter ce type de société.

**Notre conseil :** sécuriser la situation et faire preuve de patience. Et en tout dernier recours, appeler le service téléphonique d'urgence dont le numéro vous est communiqué via le répondeur automatique de la SRL Herstal activé durant le week-end.

## CONTACTS

## Des coordonnées à jour, c'est important !

SMS, téléphone, e-mail, courrier... Pour rester informé et éviter les mauvaises surprises, il est important de garder vos coordonnées à jour et de consulter régulièrement vos messages.

La SRL Herstal utilise plusieurs moyens pour communiquer avec ses locataires : téléphone, SMS, e-mail ou courrier.

Pour recevoir correctement les informations et les confirmations de rendez-vous, il est important que vos coordonnées soient toujours à jour.

Pensez à nous prévenir en cas de changement de numéro de téléphone ou d'adresse e-mail.



Il est également important de consulter régulièrement vos mails et votre messagerie vocale, de même que les SMS envoyés par des numéros à 4 chiffres, notifications automatiques liées à un rendez-vous ou à un suivi de dossier.

Notez également que dans certains immeubles collectifs, la parlophonie est reliée à un numéro de téléphone mobile. Vos visiteurs ne pourront donc vous joindre si vos coordonnées ne sont pas à jour.

## Les futurs congés à la SRL Herstal

### JUILLET

Mardi 21 juillet

→ Fête nationale

## Les activités de la Régie des Quartiers de Herstal

### JUILLET

Du 6 au 17 juillet de 13h à 18h

- Place Jean Jaurès

→ Cet été, prends ta Place

→ L'Atelier Vélo et le Repair café sont de sortie

### AOÛT

Vendredi 28 août

→ Solidaris day



## Les congés de nos chargées de clientèle

Vous êtes régulièrement en contact avec nos chargées de clientèle. Durant l'été, elles prennent souvent quelques congés bien mérités...

Nous vous demandons donc de ne pas les contacter durant ces périodes. Mais en cas d'urgence réelle, vous composez leur numéro habituel et vous aurez toutes les informations pour être réorientés.

Dominique Doyen sera absente du 26 juin au 17 juillet

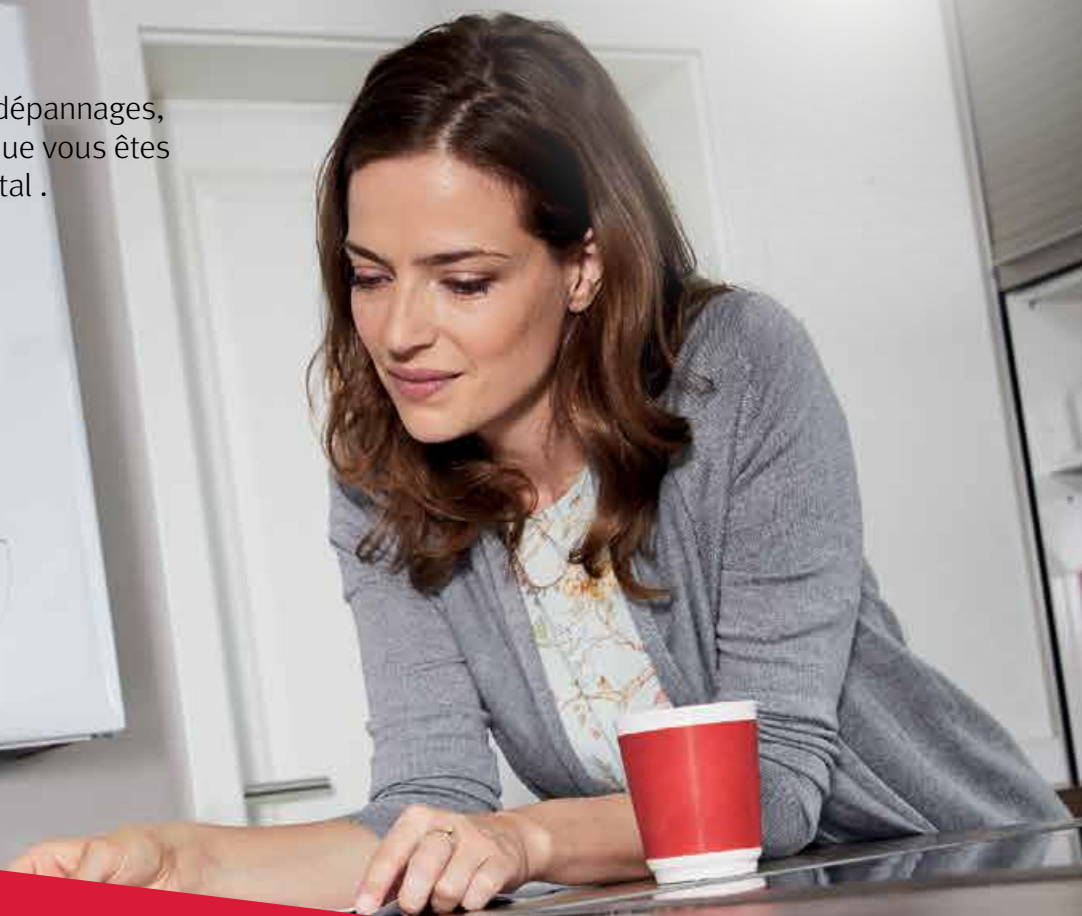
Caroline D'Amico ne prend pas de congés à cette période.

NOTRE N° D'APPEL RÉSERVÉ  
AUX LOCATAIRES DE LA S.R.L. HERSTAL :



**02 800 49 15**

Pour toutes demandes de dépannages,  
veuillez svp bien préciser que vous êtes  
locataires de la S.R.L. Herstal .



## Chaudières à condensation Bulex

### Aujourd'hui, vos solutions de demain

Un intérieur où règne une douce chaleur et où vous profitez d'une eau chaude sanitaire à bonne température ? Avec les chaudières au gaz de Bulex, vous profitez d'un confort optimal.

Nous investissons en effet dans les toutes dernières technologies et cherchons toujours à nous améliorer. Un avantage que vous constaterez immédiatement au montant de vos factures d'énergie et à vos émissions de CO<sub>2</sub> : les unes comme les autres afficheront une nette diminution.



ThermoMaster

Thema Condens A

ThemaFast Condens

[www.bulex.be](http://www.bulex.be)

#relaxitsbulex